

COMMUNE DE TROCHE

**BULLETIN MUNICIPAL
2017**



**DATE DE PARUTION :
AUTOMNE 2017**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :
MICHEL AUDEBERT**

Les derniers travaux de **restauration de l'église** qui concernaient la maçonnerie extérieure (enduit et jointoiement des pierres) sont terminés. Le résultat final, est de l'avis général, assez réussi. Félicitations aux entreprises qui ont réalisé ces travaux.

L'autre chantier important engagé en 2017, **l'aménagement de la rue du Reclos du Père**, est bien avancé. L'enfouissement des réseaux (Electricité, eau, télécommunication, assainissement) est terminé. L'aménagement de la voirie et des abords est programmé d'ici la fin Octobre. Merci aux riverains qui font preuve de patience face aux désagréments importants et longs, occasionnés lors de ces travaux.

Des **travaux de voirie** sont, comme tous les ans, programmés : terminés à Mépiaud, à Espalion et au Mas ; A venir à la Martelle et au Mas (2^{ème} partie).

Le **PLU** suit son cours, de nombreuses réunions ont mobilisé le comité de pilotage. Nous sommes dans la 2^{ème} phase : l'élaboration du PADD (Plan Aménagement Développement Durable), projet politique qui fixe les objectifs de développement de la commune (urbanisation, environnement, patrimoine...). D'ici la fin de cette 2^{ème} phase des réunions publiques seront proposées pour informer, proposer et s'exprimer.

En Novembre 2016 **l'exposition 14/18** a connu un franc succès ; vous trouverez un compte rendu relatant cette commémoration dans ce bulletin. Merci encore à tous ceux qui se sont impliqués dans cette manifestation, et merci aux familles des soldats qui ont permis cette exposition.

Pour les mois à venir des travaux de mise en sécurité sont prévus au **carrefour du cimetière** pour améliorer la visibilité en venant des coutilles, et au **carrefour du château d'eau**, pour améliorer la visibilité Rue de la Grillère en démolissant les anciens bâtiments..

Malgré tous ces projets conséquents le conseil municipal, conscient des difficultés et de la pression fiscale importante subie par les ménages, n'a pas souhaité augmenter les impôts locaux.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017 **la nouvelle communauté du Pays de LUBERSAC - POMPADOUR** est effective. Beaucoup de réunions et de travail ont permis et permettront à cette nouvelle COM-COM de prendre sa place dans le paysage politique local. Cette structure à peine installée une nouvelle collectivité a vu le jour : **Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)** associant les communautés de commune du Pays de Lubersac - Pompadour, du pays d'Uzerche et de Vézère - Monédières - Mille Sources (alors que la COM-COM est déjà associée à l'Agglo de Brive avec le Territoire Ouest Corrèzien pour la compétence tourisme).

Je tiens à remercier toutes les personnes qui participent bénévolement à la vie de notre commune, les associations qui proposent des activités et des manifestations toute l'année.

Etat-Civil Novembre 2017— Septembre 2017



NAISSANCES

Le 08/12/2016 : Ambre LAVERSANE d'Hubert LAVERSANE & Clémentine CAUPERT

Le 26/05/2017 : Lyno MENICUCCI de Roman MENICUCCI & Angélique LIRAUD ép
MENICUCCI

Le 10/08/2017 : Oscar & Victor JERRETIE de Nicolas JERRETIE & Elise BERROCAL

MARIAGES

DÉCÈS

Le 15/11/2016 : André ROBINET à Paris 3ème

Le 29/12/2016 : Andrée BOURNAZEL Vve BARDON à Troche

Le 03/02/2017 : Jean Louis SERMADIRAS à Malemort

Le 24/02/2017 : Marie PERRIN épouse GAVINET à Vigeois

Le 17/03/2017 : Jean-Baptiste COLY à Troche

Le 23/06/2017 : Germaine VALADE à Brive-la-Gaillarde

Le 18/07/2017 : Louis BESSE à Saint-Yrieix-La-Perche

Le 02/08/2017 : Etienne FRANGNE à Arnac-Pompadour

Le 10/08/2017 : Andrée DECAJ Vve MOURY à Saint Yrieix-La-Perche

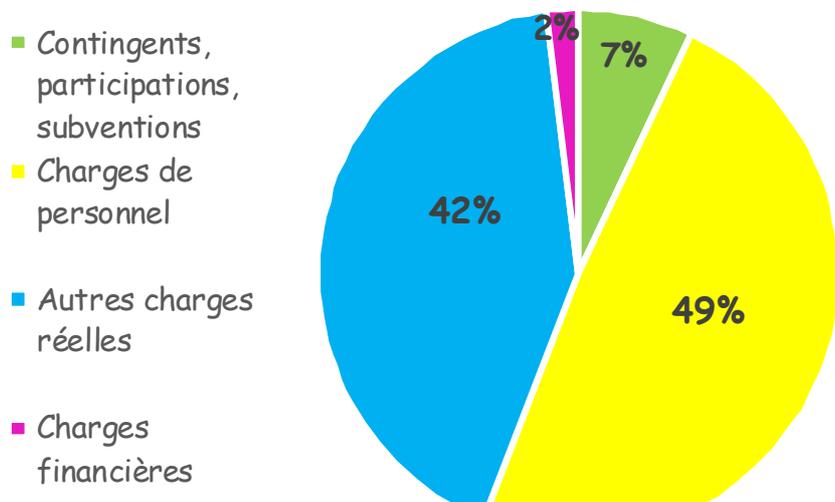
Le 10/09/2017 : Albert CHAUPRADE à Troche

Le 24/09/2017 : Denise DUPUY veuve POUJOL à Allasac

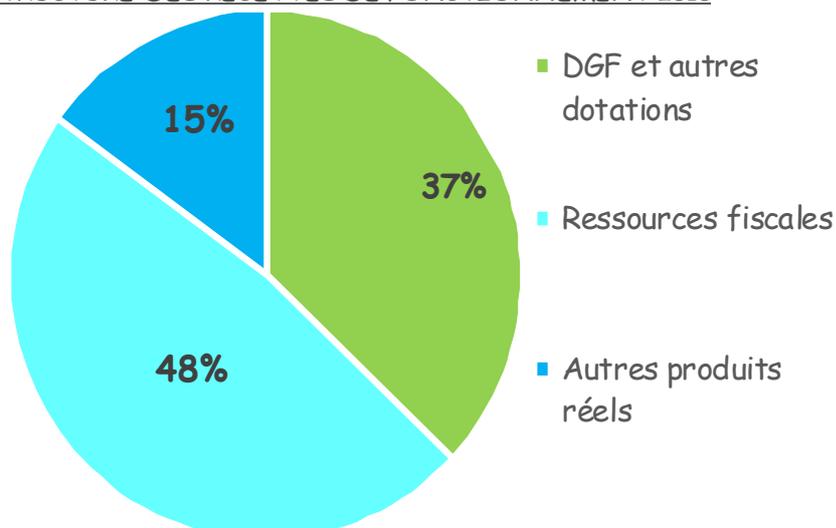


COMPTE ADMINISTRATIF 2016

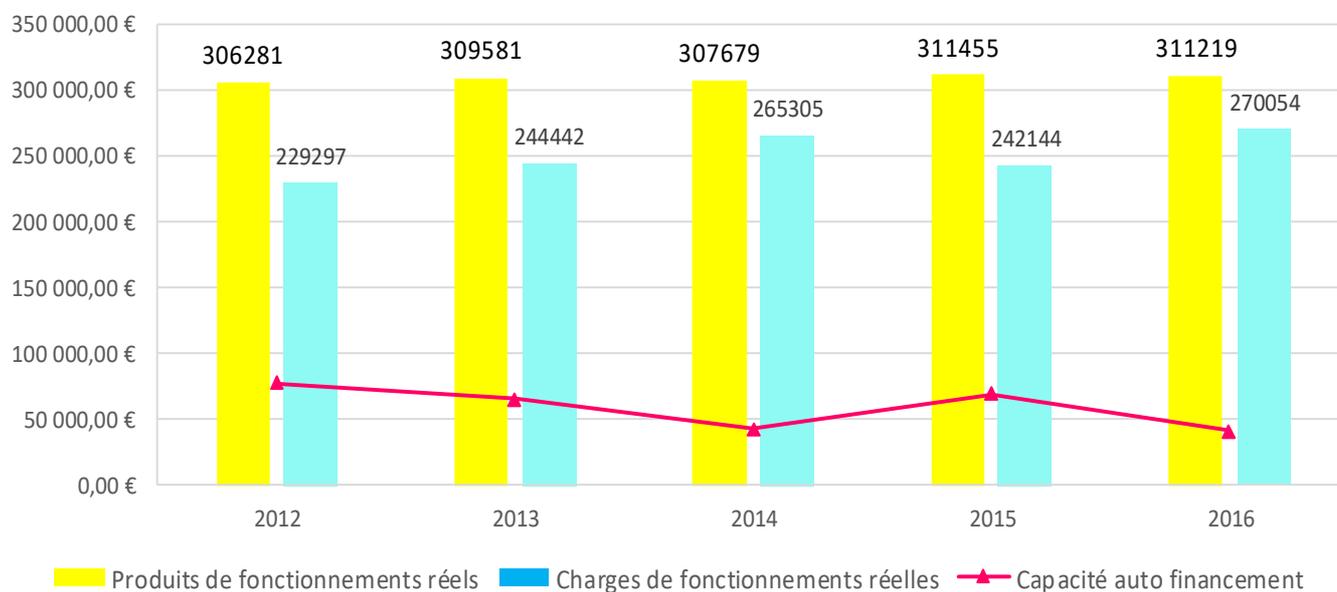
STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2016



STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2016



Evolution de la Capacité d'autofinancement



| INVESTISSEMENT | RECETTES | |
|------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| | Virement fonctionnement | 41.218,92 |
| | Solde exécution investissement 2016 | 114.326,12 |
| | Couverture besoin investissement | 63.846,10 |
| | Reste à Réaliser 2016 | 11.429 |
| | Nouvelles Subventions 2017 | 50.378 |
| | Fonds de Compensation de TVA | 18.375 |
| | Amortissement 1/5 caserne Vigeois | 1.444 |
| | Emprunt travaux église | 40.000 |
| | TOTAL | 341.017,14 |
| DEPENSES | | |
| Reste à Réaliser 2016 | 189.601,22 | |
| Emprunts | 45.224 | |
| Nouvelles dépenses à engager | 106.191,92 | |
| TOTAL | 341.017,14 | |

| FONCTIONNEMENT | RECETTES | |
|--|-------------------------------------|-------------------|
| | Atténuation de charges | 13.500 |
| | Produits services | 3.250 |
| | Impôts et taxes | 142.378 |
| | Dotations et participations | 107.708 |
| | Autres produits de gestion courante | 39.450 |
| | Résultat reporté | 61.898,92 |
| | TOTAL | 368.184,92 |
| | DEPENSES | |
| | Charges à caractère général | 128.150 |
| Charges de personnel | 151.310 | |
| Autres charges de gestion courante | 34.000 | |
| Charges financières | 4.062 | |
| Virement à la section d'investissement | 41.218,92 | |
| TOTAL | 368.184,92 | |

RÉUNION DU 25/11/2016

Syndicat de l'Auvézère Rapport service public 2015

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat des Eaux de l'Auvézère. Le Conseil Municipal, n'émet aucune observation particulière quant à ce rapport.

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Lubersac-Pompadour

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner ses Conseillers Communautaires, à savoir 2 Conseillers dans l'ordre du tableau. Mrs AUDEBERT Michel, Maire et DUPUY André, 1^{er} Adjoint sont désignés en qualité de Conseillers communautaires représentant la commune.

Assurances GROUPAMA / avenants de prorogation de date de fin des contrats VILLASSUR et matériel roulant.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les contrats d'assurance GROUPAMA concernant les bâtiments, les véhicules et matériel roulant arrivent à terme au 31 Décembre 2016 et présente le détail des nouvelles prestations proposées.

Le Conseil Municipal, décide de proroger la date de fin de ces contrats pour une nouvelle période de quatre ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2020.

Installation de volets roulants alu motorisés salle du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il serait opportun de procéder à l'installation de volets roulants motorisés aux fenêtres de la salle du Conseil Municipal, les autres ouvertures de la mairie étant déjà équipées. Le Conseil Municipal a choisi et accepte le devis de l'entreprise Feydel d'un montant TTC de 3.190€.

Modification des statuts de la FDEE19 et adhésion de 47 communes

Après restitution de la compétence relative à la distribution publique d'électricité par les communautés de communes aux communes, le conseil Municipal accepte l'adhésion des 47 communes et approuve les statuts de la FDEE 19 qui en découlent.

Cession gratuite d'un chemin privatif pour transfert dans le domaine privé de la commune

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique concernant le projet de cession gratuite d'un chemin privatif (sis à Chantegril) pour transfert dans le domaine privé de la commune s'est déroulée du 05 au 17 Septembre 2016. Au terme de cette enquête, aucune déclaration n'a été mentionnée au registre, le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable et le Conseil Municipal accepte le transfert de ce chemin dans le domaine privé de la commune.

RÉUNION DU 25/11/2016 (SUITE)

DSP Finagaz :

Les tarifs pour les particuliers sont en baisse pour la période du 01/10/2016 au 31/03/2017 :
Passant de 7,30 à 6,86cts € TTC/kWh.

Loyers 2017 :

L'indice de référence des loyers du 2^{ème} Trimestre 2016 étant identique à celui de 2015, il n'y aura pas d'augmentation des loyers communaux pour 2017.

Vente Terrain Communal :

L'acquisition de la parcelle B 369 (Allée des Ecoles), par la famille DURAND pour un montant de 3530,00€ a été actée.

RÉUNION DU 10/03/2017

Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire présente le décret du 26 Janvier 2017 portant sur la revalorisation de l'indice brut (1015 à 1022) servant de base au calcul des indemnités de fonction (prenant effet à compter du 1^{er} Janvier 2017). Les modalités de calcul : 31% pour le Maire et 5,556% pour chaque adjoint (étant rappelé que les 3 adjoints se partagent l'équivalent de 2 indemnités d'adjoints) restent inchangées.

Travaux éclairage public au Parking du stade et bourg /FDEE19/commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des devis de SOCAMA Ingénierie : deux correspondant à l'installation de 3 nouveaux luminaires au Parking du Stade et deux correspondant à la dépose et repose de luminaires avenue des Couades et Avenue de Pompadour. Les devis avec du matériel COMATELEC sont retenus pour un montant de 4.200€ HT pour le parking du stade et 5.000€ HT pour les avenues des Couades et de Pompadour, étant entendu que la FDEE participe à hauteur de 50% et que la TVA est à la charge du secteur l'électrification.

Emprunt pour le financement du PAB

La proposition de financement pour le PAB émise par le Crédit Agricole est retenue, à savoir :

- montant du prêt : 40.000€,
- Durée du prêt : 10 ans,
- Echéances constantes annuelles : 1^{ère} échéance au 1^{er} Mai 2017,
- Taux fixe : 1.00%,
- Frais de dossier : 40€.

RÉUNION DU 10/03/2017

Approbation du Compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré arrête les résultats définitifs tels que suivent :

| | Fonctionnement | Investissement |
|----------|----------------|----------------|
| Dépenses | 296 442,70€ | 328 063,67€ |
| Recettes | 422 187,72€ | 264 217,57€ |

Résultat définitif : + 61 898,92€

Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Lubersac-Pompadour

En application de la loi ALUR, les EPCI deviennent compétents de plein droit en matière de PLU à compter du 27 mars 2017. Toutefois le Maire précise la possibilité de s'opposer à ce transfert, en effet il y a lieu de constater une certaine hétérogénéité, sur le territoire communautaire du Pays de Lubersac-Pompadour, des pratiques communales en matière d'élaboration des documents d'urbanisme. Le conseil Municipal s'oppose au transfert de cette compétence.

Participation aux frais de fonctionnement de la FDEE19

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la participation aux frais de fonctionnement, à hauteur de 4.464 € de la FDEE19, au titre de l'année 2017.

RÉUNION DU 10/03/2017 (SUITE)**Remboursement trop perçu frais notariés vente Consorts SEGUY**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un chèque de 28 €, émis par Me Le Tranouez, Notaire à Arnac-Pompadour, correspondant à un trop perçu lors de la vente des Consorts SEGUY à la commune de Troche.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Mr le Maire informe de la constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au sein de la communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour, lors de la séance du 20 Février 2017. Cette commission a en charge l'évaluation du transfert des compétences Assainissement collectif, Equipements sportifs, Incendie Secours, Voirie.

Acquisition Balayeuse de voirie

Mr le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, et notamment le balayage du bourg, l'acquisition d'une balayeuse serait nécessaire. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'ets BORDAS pour un montant HT de 3165,34€.

RÉUNION EXCEPTIONNELLE DU 18/03/2017**PAB / Aménagement Rue du Reclos du Père / Ouverture des plis appel d'offres Marché à Procédure Adaptée (MAPA)/ Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette réunion revêt un caractère d'urgence en raison du déroulement de la procédure du MAPA relatif au PAB de la Rue du Reclos du Père, et qu'à ce titre il a procédé à la convocation du Conseil Municipal pour une réunion extraordinaire, en application de l'article L2121-12 alinéas 3 et 4 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'énonciation des résultats de l'analyse des offres, élaborée par Corrèze Ingénierie, et après en avoir délibéré, considérant qu'il convient de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, retient l'offre présentée par les entreprises cotraitantes LASTERNAS et FREYSSINET, avec la solution variante demandée, pour un montant HT de 82.326€.

Le CM, après en avoir délibéré, reconnaît le caractère d'urgence de cette réunion. Monsieur le Maire indique être en possession de tous les éléments concernant l'appel d'offres du MAPA précité.

RÉUNION DU 14/04/2017**Vote du Budget Primitif 2017**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2017 tel qu'il a été élaboré par la commission des finances. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Budget Primitif 2017, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à 368.184,92€ pour la section de fonctionnement et à 341.017,14€ pour la section d'investissement.

Taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, de ne pas augmenter les taux 2016 de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti pour l'année 2017, à savoir : Taxe d'habitation : 8,15%, Foncier bâti : 10,16%, Foncier non bâti : 78,90%.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - modification

Monsieur le Maire indique que les documents fournis à l'appui de la délibération 2017-18 du 10 Mars 2017 traitant du même objet étant erronés, il y a lieu de retirer cette délibération avant de délibérer à nouveau. Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération 2017-18.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour, lors de la séance du 20 Février 2017.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'installation de la commission, l'harmonisation du régime fiscal, et le calcul des attributions de compensation : part fiscale et part liées aux compétences (Assainissement collectif, Equipements sportifs, Incendie Secours, Voirie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au rapport de la CLECT de la communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour.

RÉUNION DU 12/06/2017**Acquisition mobilier**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis émanant de la Société Comat et Valco concernant le remplacement de 100 chaises de la Salle des Associations, 20 chaises de la salle du Conseil Municipal et une chaise de bureau, pour un montant TTC de 2.939,93€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis pour le montant indiqué.

Jeunesses Musicales de France

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande émanant de la Délégation JMF de Lubersac-Pompadour pour l'année 2017. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer 50€ à cette association.

RÉUNION DU 12/06/2017—SUITE**PAB Rue du Reclos du Père -Cession de terrain de Mme Branch-Evans**

Mr le Maire indique à l'assemblée qu'afin d'améliorer l'intersection problématique pour les usagers de la Rue du Reclos du Père avec l'Avenue des Trois Roches, il s'est entretenu avec Madame Branch-Evans, propriétaire, pour négocier l'élargissement de ce croisement. Cette dernière propose de céder gratuitement à la commune le terrain nécessaire à cette modification.

Pour ce faire, le Cabinet Dubroca-Letrangé a été chargé d'établir un document d'arpentage correspondant à ce projet. Ainsi, dès réception de ce document, l'acte notarié relatif à cette cession pourra intervenir en l'étude de Maître Le Tranouez. Les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la commune.

RÉUNION DU 18/08/2017

Orage de grêle du 11 Mai 2017 La toiture du logement 5 avenue des Trois Roches avait été endommagée. Le montant des travaux, estimé par l'entreprise Lanterna, s'élève à 8.017,80€ TTC. L'assurance Groupama rembourse 6.767,03€. Le Conseil Municipal accepte ce devis ainsi que ce remboursement.

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents administratifs Le Comité Technique du Centre de Gestion ayant validé la proposition de modulation de ce nouveau régime indemnitaire, le Conseil Municipal entérine cette décision. Les critères retenus pour l'évaluation des agents ayant été validés par le Comité Technique du Centre de Gestion, sont adoptés par le Conseil Municipal.

Elagage du marronnier : Le marronnier prenant des proportions importantes par rapport à l'église, un devis de 216 € TTC a été accepté pour l'entreprise « Au cœur des Arbres » afin de procéder à sa taille en période végétative.

Voirie 2017: Les travaux de La Martaille sont confiés à l'entreprise Freyssinet pour un montant de 8.712€ TTC et ceux du Mas à l'entreprise Lascaux pour un montant de 5.820€ TTC. Pour ces deux réalisations la commune va bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 40% sur le HT soit 4.844€. Une décision modificative d'environ 3.500€ va permettre de compléter le financement nécessaire à ces réalisations.

Accessibilité: Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Lascaux pour un montant de 5.962,80€ TTC, concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite pour la salle des associations.

Exposition de Vézère Ardoise « Trésors Sacrés Sacrés Trésors » à Troche du 9 au 14 Septembre 2017 salle des Associations : Des permanences sont assurées : Lundi 11Sept de 16h à 19h - Mardi 12Sept de 10h à 12h - Mercredi 13 de 16h à 19h— Jeudi 14 Sept de 10h à 12h

AMICALE DES CHASSEURS

Alors que la saison de chasse 2016-2017 arrive à son terme, il est l'heure de faire un premier bilan du travail de la nouvelle équipe, élue en Juillet 2016.

Avec 38 cartes vendues, le nombre d'adhérents reste stable, et les manifestations traditionnelles, loto en collaboration avec Troche Cyclo Nature et concours de Belote, ont remporté leur succès habituel. A noter qu'une nouvelle manifestation a eu lieu au mois d'Aout avec un repas dans le bourg de Troche avec animation musicale.

Sur le plan cynégétique, les prélèvements ont été nombreux, 7 sangliers, pour certains chassés en collaboration avec les sociétés de chasses voisines, Beyssac et Saint Pardoux, 18 chevreuils, 23 renards, 35 ragondins, ...

L'activité des chasseurs ne s'arrête pas avec la fermeture de Février. Depuis, des battues au Renards, et des battues sous terre sont organisées régulièrement. Elles ont permis de prélever des animaux adultes, et de détruite des nichées de Renards et de Blaireaux. Les chasseurs œuvrent également pour la protection des cultures, en mettant en place des clôtures électriques autour des champs, de maïs principalement.



Le président, Georges Vayne, est disponible pour tous renseignements, et notamment en cas de dégâts de gibier.

TROCHE GYM TONIC

Saison 2016/2017 : Rien ne change !

Nous travaillons toujours les abdos, les fessiers, mais aussi **notre bonne humeur !**

Nous travaillons avec les poids, avec les élastiques. Les séances sont variées car nous changeons à chaque fois de matériel pour travailler (steps, ballons, poids, élastiques, abdominaux, étirements, chorégraphies...). C'est un moment de partage et d'échanges.

Muriel DUPUY, Présidente

L'activité n'est pas reconduite pour la saison 2017/2018.

TROCHE CYCLO NATURE

En cyclisme, la saison se termine en automne avec l'AG de novembre pour reprendre presque immédiatement avec les entraînements hivernaux et le début de la compétition sur route vers le 15 mars.

Mi-novembre, c'est un temps fort important ; le loto (toujours organisé avec les chasseurs, a connu son succès habituel avec une salle trop petite pour accueillir tous ceux qui souhaitent participer) et le lendemain l'AG présidée par Michel AUDEBERT, maire de TROCHE, a été honorée de la présence des deux conseillers départementaux, mais aussi des responsables de l'UFOLEP, et a fait salle comble, AG qui se termine toujours avec le repas offert aux membres du Club et aux bénévoles (signaleurs, motards, etc...) sans qui le Club ne pourrait fonctionner. C'est dire l'intérêt porté à notre Association qui fonctionne sainement avec un budget excédentaire et où règne la convivialité.

Toutes les organisations prévues en 2016 ont été réalisées sans souci et avec plus ou moins de réussite. Nos effectifs sont en hausse, le club compte désormais 74 membres actifs dont 32 licenciés UFOLEP.

L'année 2017 a débuté avec le stage en Espagne, très intéressant, et nos premières organisations hélas un peu mouillées : ST SORNIN 1er mai (nouveau), SEILHAC 8 mai, LA GRANGE VIEILLE 13 mai (nouveau), TROCHE, jour de l'Ascension où 128 coureurs venant parfois de loin se sont affrontés sous un très chaud soleil, cette course était sponsorisée par LA TABLE DE TROCHE et MTB MOURY merci à eux. Vont suivre MADRANGES le 17 juin, la fête de LA GRANGE VIEILLE le 9 juillet, ST ROBERT le 14 juillet, POMPADOUR le 22 juillet, BEYSSAC le 30 juillet et enfin PUY-GRAND le 5 août (nouveau).

Nous sommes les plus gros organisateurs de courses de la Corrèze et sommes souvent sollicités, preuve de la réputation qui est la nôtre.

Terminons par la devise de notre **Président, André DUPUY**, « les résultats sportifs c'est bien mais la convivialité c'est l'essentiel ». Elle résume bien l'état d'esprit du Club, nous sommes toujours prêts à accueillir ceux qui le souhaitent, coureurs ou bénévoles.



ENTENTE TROCHE VIGEOIS

Un énorme travail a été réalisé à l'issue de la saison 2015/2016 pour passer du statut d'Entente à celui de Fusion. Auparavant chaque club, Union Sportive Troche et Football Club Vigeois avait sa propre indépendance de gestion, seuls les joueurs étaient en commun. Depuis 07/2016, ces deux clubs ne font plus qu'un sous l'appellation Entente Troche-Vigeois avec un nouveau logo et de nouveaux maillots.

Pour cette saison sportive 2016/2017 le club a réuni 152 licenciés toutes catégories confondues dont 27 dirigeants, 1 arbitre confirmé et 1 jeune. Toute cette équipe met à cœur à diriger, à jouer au football mais bien sûr et surtout à faire vivre ce club dans une ambiance festive et dynamique.

Au moment de la rédaction de cet article les équipes séniors n'ont pas terminé le championnat. L'équipe A qui a accédé en 2ème division District est 6ème de sa poule avec 2 matchs à disputer. Quant à l'équipe B qui évolue en 4ème division District, elle se classe 3ème de sa poule avec 2 rencontres à disputer avant la fin du championnat. L'équipe féminine en entente avec les clubs de Chamberet, Uzerche, a évolué en interdistrict à 11. Actuellement elles sont 4ème de leur poule. Très belle prestation tout au long de la saison.

L'équipe vétérans évolue quant à elle en catégorie Foot Loisirs. Les rencontres ont lieu les jeudis soirs et donnent l'occasion de se retrouver pour de bons moments de football et de convivialité.

Merci à tous les joueurs et joueuses de leur implication qui débute au mois d'Août et se termine au mois de juin. Merci à tous les dirigeants pour leur concours de tous les week-ends. Chaque saison est longue mais que de plaisir depuis ces deux dernières saisons. Mettons tout en œuvre pour continuer à passer de bons moments.

Ensemble nous remercions la municipalité de Troche pour les travaux importants qui ont été réalisés pour la rénovation des vestiaires et l'implication dont elle fait preuve pour maintenir ces installations dans les meilleures conditions possibles.

Odile BERROCAL, Co-Présidente



ENTENTE DES VERGERS FOOT

Issue de l'entente des clubs de Auvézère (Beyssac-St Sornin, Lubersac, Montgibaud), Chamberet, Concèze, l'Entente Troche-Vigeois, Uzerche, regroupe environ 240 enfants et une vingtaine d'éducateurs, ce qui la place dans le top 3 Corrèzien et nous permet de prétendre au Label FFF.



33 moins de 7 ans, 34 moins de 9 ans et 35 moins de 11 ans participent aux différents plateaux organisés par le district de la Corrèze. Trois équipes de moins de 13 ans (34 joueurs) prennent part au championnat et à la coupe de leur catégorie tout en s'entraînant 2 fois par semaine. Les 31 moins de quinze ans, qui évoluent à deux niveaux, départemental et régional, ont dans le viseur la coupe de la Corrèze, déjà gagnée il y a trois ans. Enfin, nos 38 moins de 17 ans joueront le titre dans le championnat départemental en première et troisième division, et espèrent bien figurer en coupe de la Corrèze. Encadrées par des éducateurs diplômés, ou en passe de l'être, ces jeunes pousses collectionnent les titres de champion (3 il y a 3 ans en U13 (2) et U15) et certain(e)s ont même intégré les équipes départementales et régionales. Coté organisation, chaque année, au moins 5 tournois en salle sont programmés pendant les vacances de Noël et Février. De nouveaux, à l'extérieur, devraient être programmés en fin de saison, en particulier pour les petites catégories.

Autre rendez vous important, le stage de Pâques, baptisé « Stage Jean Paul Dayde », qui réunit plus de 150 enfants pendant 2 jours et demi sur les sites sportifs de Lubersac, St Sornin, Troche et Concèze.

Nous participons aussi à des tournois extérieurs ainsi qu'à des déplacements pour des matchs de Ligue 1. Les week-end libres sont très très rares.

Pour tous renseignements, n' hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site ou notre page Facebook.

Danielle AUGUSTO, Présidente



ASSOCIATION INTERCANTONALE D'INTERVENTION AU DOMICILE DES AINÉS ET PERSONNES HANDICAPEES



L'A.I.I.D.A.H. est une association loi 1901 qui a été créée le 25 mai 2000. Elle est dirigée par Régine DELORD, Présidente ; Maurice BRETAGNOLLE, Secrétaire et Jean-Claude SANTI, Trésorier.

L'Association a pour objet de gérer un service de portage de repas en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. L'A.I.I.D.A.H. assure la livraison des repas et la collecte des demandes. Elle dessert les cantons dont les Instances adhèrent soit : Seilhac Monédières (sud), Uzerche et Allasac (nord). Depuis janvier 2016, le siège de l'association a déménagé, elle se situe désormais 20 place de l'église à Vigeois.

La Journée Alimentaire est à 9.40 €, une cotisation d'adhésion de 1€ par an sera demandée. Les menus sont élaborés par une diététicienne, ils sont confectionnés et conditionnés en liaison froide par le Centre Hospitalier Gériatrique d'Uzerche. La Journée Alimentaire est composée : d'un potage, de 2 entrées, d'une part de viande ou de poisson avec une portion de légumes, de 2 fromages ou produits lactés et d'un dessert. Les régimes peu salé, diabétique et hypocalorique peuvent être pris en charge sous présentation d'un certificat médical.

Vous pouvez nous joindre au 05 55 98 97 49 du lundi au vendredi ou par mail aiida@orange.fr. Pour plus d'informations, un site internet est à votre disposition : www.aiidah.simplesite.com

PAYS D'ART ET HISTOIRE VÈZÈRE ARDOISE

Exposition « Trésors Sacrés, Sacrés Trésors » du 9 au 15 Septembre à Troche



COMITE DE JUMELAGE

Le comité de jumelage poursuit son activité pour faire mieux connaître notre commune partenaire et pour faire vivre les amitiés qui nous relie à elle.

Marchés de Noël : Pour Noël 2016 encore, le comité de jumelage du Pays de Pompadour a fait partager des traditions allemandes aux visiteurs des marchés de Noël de Lubersac et de Pompadour. Cette participation est maintenant devenue une tradition qui sera reconduite dans les années à venir. Nous vous donnons donc rendez-vous aux marchés de Noël de 2017.



Un site Internet pour le jumelage : Depuis ce printemps, le comité de jumelage est heureux de présenter son site Internet : <https://jumelagepompadour.jimdo.com/>.

AG du 20 mars à Pompadour : Après le rapport de la présidente, Claudine Charieyras, la trésorière, Marie-Jeanne Pradaux, a détaillé les comptes et s'est réjouie de la subvention européenne de 10.000 €, obtenue cette année grâce au dossier présenté à la commission européenne. Le



comité français et le comité allemand partageront cette subvention qui permettra plus d'activités et de souplesse pour accueillir nos amis allemands cet été. Claudine Charieyras a émis le souhait que des représentants des conseils municipaux de chacune des 6 communes concernées par le jumelage participent plus aux activités et aux voyages. Le conseil d'administration, nouvellement élu, s'est réuni et a désigné le bureau (présidente : Claudine Charieyras. Vice-présidents : Angela Cluzel et Joël Vallas ; secrétaire : Angelika Olivet ; secrétaire-adjoint : Stéphane Lainé ; trésorière : Marie-Jeanne Pradaux ; trésorière-adjointe : Francine Puset). Une commission va travailler sur la communication, et une autre sur la recherche d'un logo, peut-être en organisant un concours.

Rencontre de jumelage 2017 : Les Allemands arriveront le samedi 29 juillet au soir et resteront jusqu'au mardi 1^{er} août. Ils seront hébergés par les familles françaises. Le comité a programmé des visites : la grotte de Lascaux 4, Terrasson, Uzerche. Ainsi, nous partagerons avec nos amis la découverte d'une nouveauté et serons heureux de leur montrer des communes typiques de notre Limousin. Le thème de réflexion choisi cette année porte sur les migrants, pour, selon le texte de la commission européenne, « Lutter contre la stigmatisation des «immigrés» et élaborer des contre-discours afin de favoriser le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle ».

Toutes les personnes intéressées par les activités organisées lors de cette rencontre pourront nous contacter comitejumelage@cc-payspompadour.fr ou au 06 01 20 65 00. Claudine Charieyras, présidente

Rétrospective Octobre 2016 - Septembre 2017

OCTOBRE 2016



Ouverture Boulangerie « Le Fournil de Troche »

NOVEMBRE 2016 Exposition 14 / 18



CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE
TROCHE ♦ 1914 - 1918



DECEMBRE 2016

Fête de Noël des enfants de TROCHE



JANVIER 2017 : Vœux du Maire à la population



FEVRIER 17 Remplacement portes logements et Mairie



MARS 2017

Commémoration du 19 Mars



Rétrospective Octobre 2016 - Septembre 2017

AVRIL 2017

PROJET D AMENAGEMENT DE BOURG : Rue du Reclos du Père



Reprise des travaux de l'Eglise



MAI 2017

Course cycliste du 25 MAI



Extraits fleurissement Printemps 2017



JUIN 2017

Acquisition balayeuse de voirie



JUILLET 2017

Fin des travaux de rénovation Eglise



AOÛT 2017 : Panneaux Démarche « Zéro Pesticide »



SEPTEMBRE 2017

Travaux de mise en sécurité des carrefours



Nous avons souhaité, avec le Conseil Municipal, participer à la commémoration du Centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-1918. Nous avons décliné ce projet en expositions et conférences durant la semaine du 5 au 13 Novembre 2016, à la Mairie et à la salle des Associations de Troche.

Nous avons choisi de mettre en exergue « La Mémoire Trochoise », en particulier patrimoniale, de cette période, honorant par la même nos aïeux pour les sacrifices accomplis, hommes, femmes, enfants qui ont contribué à l'effort de guerre, ont assuré la vie politique, économique, sociale et familiale.

Avec l'aide du premier partenaire institutionnel qu'est l'association « Villes et Pays d'Art et d'Histoire, Vézère Ardoise », nous avons, dans le hall d'entrée et la salle du Conseil, réalisé une exposition en hommage aux soldats trochois, qui, pour beaucoup, ont donné leur vie pour la Patrie. Dans ces salles, de nombreux documents illustraient la situation de notre commune à la veille de la guerre, durant le conflit et dans l'après guerre : carte de la commune, recueil de recensement nominatif de 1911 établi par bourg et hameaux, tableaux de l'évolution démographique de Troche, de la Révolution de 1789 à nos jours, localisation des lieux de naissance ou de vie de nos soldats « Morts pour la France », carte des lieux de décès de ces derniers, cartes postales de plusieurs sites de Troche d'avant et d'après guerre, composition du Conseil Municipal qui a géré cette période.

Ces statistiques ont pu être établies grâce à l'exploitation d'environ 300 registres matricules et autres sources officielles de données. Sur trois autres panneaux, le nom et l'activité professionnelle de tous les appelés trochois ont été porté, de même que le nom, le métier, l'âge des soldats « Morts pour la France ».



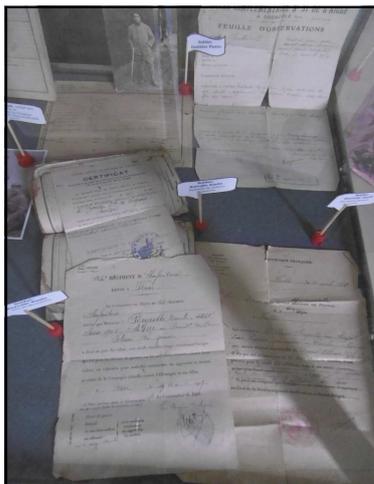
Trois panneaux indiquaient les thématiques retenues :

- 1914 : des tensions internationales à la guerre en Europe
- 1915-1916 : des expériences combattantes inédites
- 1917-1918 : l'expérience des civils et les sorties de guerre.



A chaque panneau généraliste, ont correspondu une étude et un bilan du profil, du parcours, de la situation, et de l'apport de nos soldats à ces différentes phases de la guerre : niveau d'instruction, profession, situation militaire, citation, décoration, blessure, captivité, décès au combat ou des suites de blessure, âge au moment du décès..

En parallèle des vitrines ont été installées, comprenant des documents, courriers, citations, ordres de pensions, photographies, diplômes, journaux d'époque... ainsi que les objets que les familles ont bien voulu nous confier. Ceux-ci ont pu être militaires (casques, tenues, armes...) comme domestiques (gourdes, quarts, chauffe-café...), sans oublier les précieux souvenirs fabriqués par nos combattants durant l'attente dans les tranchées ou en captivité.



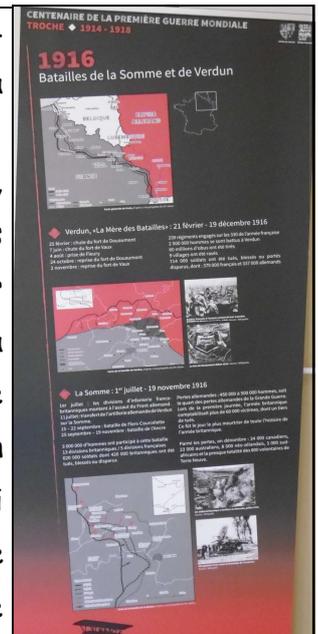
Qu'une fois encore, toutes les familles qui nous ont aidés dans la réalisation de ce projet en soient chaleureusement remerciées.

Nous remercions également, Christophe PENAUD, partenaire privé, pour le prêt d'objets et de mannequins en uniforme d'époque.



Année 2016 : il y a cent ans, 1916 : deux batailles majeures se sont déroulées : La Somme et Verdun : deux panneaux en ont dressé la chronologie et le bilan.

Afin de mieux appréhender le contexte général de la Grande Guerre, nous avons, grâce à notre second partenaire institutionnel, les Archives Départementales, mis en place, dans la salle des Associations, leur exposition sur le thème « les Hôpitaux de Guerre : du Front vers la Corrèze ». Elle correspondait à la réalité de notre région : des hôpitaux de guerre ont été installés à Vigeois (deux dont un au château du Repaire), un à Lubersac, un à Uzerche, un à Beyssac (à la Chartreuse du Glandier, qui accueillait plus particulièrement les enfants belges et du Nord de la France réfugiés). Nous avons sélectionné des extraits de films historiques de cette tragédie, agencés en montage chronologique, afin d'expliquer de façon plus didactique au public, les causes, le déroulement, le bilan et les conséquences du conflit. La projection se faisait « en boucle », la durée du visionnage était d'une heure.



Enfin, nous avons fait appel à deux conférenciers, reconnus pour leur expertise sur chacun des thèmes des expositions :

- Mme CHASTRE Marie-Hélène, a présenté, le samedi 5 Novembre, « l'Hôpital de Vigeois pendant la Première Guerre Mondiale ».
- Mr VALADE Jean-Michel, historien, en clôture des cérémonies du 11 Novembre, a abordé « L'évolution de la condition féminine dans un département rural de l'arrière : la Corrèze en 1914-1918 ».

Plus d'une centaine de personnes ont été présentes à chacune des conférences.



Si nous établissons un bilan de fréquentation de ces expositions, nous pouvons avancer que :

- Environ 440 personnes nous ont honorés de leur visite, dont certaines à plusieurs reprises.
- Les visiteurs sont originaires d'une quinzaine de départements (dont Paris et 5 départements de l'Île-de-France), soit à peu près 90 personnes.
- 24 communes corréziennes ont été représentées soit 165 personnes
- 185 résidents trochois ont vu les expositions.

Il est à noter qu'un Sujet de sa Gracieuse Majesté a fait spécialement le voyage Newcastle-Troche, aller-retour, pour découvrir nos expositions.

Quant à la surveillance des salles durant cette semaine là, elle a été assurée par environ 70 bénévoles. Monsieur le Maire adresse ses chaleureux remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette exposition.

RÉGLEMENTATION BRUIT EN CORREZE

Arrêté préfectoral du 16/07/2014

ARTICLE 20 : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur sont autorisés aux horaires suivants :

- Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- Samedi 9h à 12h et 15h à 19h,
- Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.



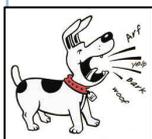
ARTICLE 22: Les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes les mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains.

RÉGLEMENTATION ANIMAUX DOMESTIQUES

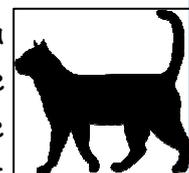
Arrêté préfectoral du 16/07/2014, Article 19 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations et du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Art. L211-19-1 du Code Rural : Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Article L211-23 : Est considéré comme **en état de divagation** tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance **dépassant cent mètres**. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.



Est considéré comme **en état de divagation** tout chat non identifié trouvé à plus de **deux cents mètres des habitations** ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



Article L211-22 : Le maire prend toutes dispositions pour empêcher la divagation des chiens et des chats. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Il prescrit que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés pendant les délais fixés. Les propriétaires, locataires ou fermiers peuvent saisir ou faire saisir par un agent de la force publique, dans les propriétés dont ils ont l'usage, les chiens et chats que leurs maîtres laissent divaguer. Les animaux saisis sont conduits à la fourrière.

CORREZE TELEASSISTANCE PROXIMITE - 24H/24 ET 7J/7



La téléassistance de proximité, c'est quoi ? Notre équipe corrézienne installe chez vous un matériel connecté pour que vous puissiez déclencher un appel d'assistance en appuyant sur votre bracelet d'appel, dès que vous en ressentez le besoin (un malaise, une fatigue soudaine, une chute, une angoisse etc.).



Votre appel

Appuyez sur votre bracelet d'appel dès que vous en ressentez le besoin. L'appui déclenche une alerte chez Corrèze téléassistance.

La prise en charge

Un chargé d'assistance dialogue directement avec vous grâce au terminal de liaison. Il vous rassure et détermine avec vous le mode d'intervention pour vous aider.

L'aide et secours

Selon la situation, le chargé d'assistance prévient les personnes les plus proches pour vous aider (famille, voisins, médecin, services de secours).

- Installation du pack sécurité sous 48h (ou 24h en sortie d'hospitalisation)
- Abonnement tout compris (alertes émises, tests techniques, maintenance, dépannage, appels de soutien et de convivialité)
- A partir de 18 €/mois
- Contrat sans engagement, ni frais de résiliation.

0555861101 www.correzeteleassistance.com

1 Impasse de la perdrix, Soleilhavoup 19460 NAVES



SIRTOM: QUELQUES RAPPELS

- Sortir les bacs lorsqu'ils sont pleins
- Changement de volume du bac : contacter le Sirtom
- Déménagement : Informer le Sirtom et laisser le bac
- Vol : Contacter le Sirtom et remplacement sur présentation d'une déclaration sur l'honneur
- Entretien des bacs : Pièces mécaniques (roues, axe, couvercle...) sont à la charge du Sirtom ; Le lavage, la désinfection et le maintien en bon état de propreté incombent à l'usager
- Chaque usager est responsable civilement de l'utilisation du bac



RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>. En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

CSN LIMOGES

88 rue du pont Saint-Martial 87000 Limoges

Accueil téléphonique uniquement : 05 55126992

Lundi à Jeudi : 08h30—11h45 / 13h30—16h00, Vendredi 08h30—11h45 / 13h30—15h30



LA POSTE MET À DISPOSITION DU GRAND PUBLIC UNE TABLETTE À L'AGENCE POSTALE.



Il est possible de s'informer sur les services de La Poste : s'informer sur un produit ou service, consulter ou gérer ses comptes bancaires, gérer sa ligne mobile La Poste.

Mais aussi des services publics (pôle emploi, cadastre, caisse des allocations familiales....) ainsi que le site internet de la commune de TROCHE.



Quels objectifs ?

Il s'agit d'un outil pour améliorer la qualité de l'air et réduire ainsi les impacts sur la santé de la population. Le certificat permet aux collectivités territoriales de moduler leur politique de stationnement et de circulation afin d'encourager l'usage des véhicules les moins polluants. Il permet aux préfets de mettre en place la circulation différenciée lors des pics de pollution.



Qui est concerné ?

Le certificat qualité de l'air concerne tous les véhicules routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars. Le certificat est valable sur tout le territoire, mais chaque collectivité territoriale peut choisir des incitations et des restrictions (circulation, stationnement...), ainsi que les catégories de véhicules concernées, en fonction de la situation locale.

Le certificat est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors des pics de pollution.

Quel prix ?

Le coût du certificat qualité de l'air est de 3,70€ plus les frais de port, soit 4,18€ pour un envoi en France. Ce prix couvre uniquement les frais de fabrication, de gestion et d'envoi. Une fois acquis, le certificat est valable aussi longtemps qu'il reste lisible.

Il ne s'agit pas d'une taxe et il n'y a aucune recette pour le budget de l'État.



Comment l'obtenir ?

La commande se fait en quelques minutes sur le site certificat-air.gouv.fr à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.

Pour les véhicules immatriculés en France :

- › par le téléservice : la commande se fait sur le site certificat-air.gouv.fr avec paiement par carte bancaire ;
- › par courrier : en utilisant le formulaire dédié et en payant par chèque ;
- › pour les flottes de véhicules (entreprises, associations et administrations) : en utilisant la procédure de commandes groupées sur le téléservice dédié.

Pour les véhicules enregistrés hors de France :

la commande se fait sur le site certificat-air.gouv.fr (disponible en anglais, allemand, espagnol et italien). Il suffit de saisir les informations relatives au véhicule et de joindre un scan du certificat d'immatriculation. Le paiement se fait par carte bancaire.

Quels avantages ?

En fonction des décisions prises par les collectivités territoriales, le certificat qualité de l'air offre des avantages aux véhicules les moins polluants :

- › modalités de stationnement favorables ;
- › conditions de circulation privilégiées ;
- › circulation autorisée dans des zones à circulation restreinte (ZCR), comme à Paris. 19 autres villes se sont engagées à étudier la mise en place de telles zones ;
- › circulation autorisée en cas de circulation différenciée instaurée par le préfet lors d'épisodes de pollution le justifiant.

Quelles sanctions ?

Se déplacer avec un véhicule non autorisé ou sans certificat qualité de l'air, en zone à circulation restreinte ou lors des pics de pollution dans les zones en circulation différenciée, est passible d'une contravention de 3^e classe pour les véhicules légers (soit 68€ d'amende simple) et de 4^e classe pour les poids lourds (soit 135€ d'amende simple).

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC



Les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines.

Les Maisons de services au public (MSAP) sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics. En un lieu unique, les usagers - particuliers ou professionnels - sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux...

Quels services au public ?

Une Maison de services au public a d'abord pour mission d'informer le public, de lui expliquer les principes des réglementations les plus couramment appliquées et les demandes qu'elles impliquent, de lui faciliter l'usage des procédures téléphoniques et électroniques, de préparer et d'organiser les rendez-vous (physiques ou téléphoniques ou par visio-conférence) avec les techniciens ou les spécialistes de chaque réseau.

À cet effet, la structure aide à la constitution des dossiers et à leur transmission conjointe aux divers organismes publics et accompagne, si nécessaire, le public dans l'usage d'Internet ou de la vidéo communication. Inspirés par les demandes des usagers, les services rendus concernent principalement (mais pas exclusivement) le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi.

Quels opérateurs dans les Maisons de services au public ?

Chaque MSAP délivre une offre de services en fonction des besoins locaux et des partenariats tissés avec les acteurs locaux. Cette offre est formalisée par une convention de partenariats. Les agents médiateurs sont formés par les opérateurs partenaires des MSAP pour vous aider dans vos démarches administratives et vous accompagner dans de nombreux domaines.

MSAP UZERCHE

37, rue Pierre Mouly

19140 Uzerche

05 55 97 22 16

agence.uzerche@mdsap.fr



COMMUNE DE TROCHE

Mairie - 38 Avenue des Trois Roches - 19230 TROCHE

05-55-73-36-19 / FAX 05-55-98-73-34

mairie.troche@wanadoo.fr

www.troche.fr



Secrétariat de Mairie

LUNDI 9H—16H
MARDI 9H-16H
MERCREDI 9H-13H
JEUDI 9H-16H
VENDREDI 9H-16H
SAMEDI 9H-12H

Agence Postale Communale

LUNDI 9H—13H
MARDI 9H-13H
MERCREDI 9H-13H
JEUDI 9H-13H
VENDREDI 9H-13H
SAMEDI 9H-12H